



ME le 30/11/21

### Nos raisons principales de refuser l'éolien sur nos territoires:

- La richesse patrimoniale naturelle et bâtie exceptionnelle de nos territoires.
  - L'importance du tourisme qui serait affecté par le développement de l'éolien, ce dernier étant pour des intérêts privés, au détriment de l'argent public et privé investis pour développer l'attractivité de nos territoires
  - L'opposition grandissante des élus et de la population
  - L'atteinte à la valeur des biens des riverains confirmés par le jugement du TA de Nantes le 18/12/2020
  - L'atteinte à la santé des riverains confirmé par le jugement de la Cour d'Appel de Toulouse daté du 8 juillet 2021
  - La faiblesse des vents (échelle 2 sur 7\_ échelle des vents Météo France).
- Sans subvention les projets ne verraient pas le jour...

Nos autres raisons sont exposées ci-après ;

### 1°) Concernant la transition énergétique :

- ✓ Si la lutte contre le CO2 est vraiment primordiale, alors il importe de s'occuper prioritairement du transport et de l'habitat, principaux émetteurs de GES (gaz à effet de serre).
- ✓ L'électricité représente environ 23 % de notre consommation d'énergie finale et est décarbonée à plus de 90%. Ce n'est donc pas la priorité. (*Annexe 1 : déclaration de Mme Pompili et Mme Millefert*)
- ✓ Parmi les sources d'EnR (Energies renouvelables), deux sont intermittentes : l'éolien et le solaire (EnRI : Energie renouvelable intermittente)  
Elles doivent être compensée par des sources thermiques : gaz, charbon, fioul... qui émettent des GES.
- ✓ La transition énergétique allemande est un échec tant par le coût démesuré : 1000milliards d'ici 2030 selon le ministre de l'Environnement avec le transport et le bâtiment, que dans la lutte contre le CO2. L'électricité allemande émet 10 fois plus de CO2 par KWh que la France. Le coût du KWh allemand est un des plus élevé d'Europe.

### La réponse de notre territoire pour contribuer à la transition énergétique :

Le territoire de Loches Sud Touraine a validé en juin 2019 un PCAET qui priorise les économies d'énergie, la rénovation énergétique, l'utilisation des ressources locales : bois, géothermie, méthanisation, petit hydro électrique...l'abandon progressif des carburants et du gaz pour le chauffage...

L'éolien ne fait pas partie des énergies à développer prioritairement

## 2°) Ce que disent le rapport de la Cour des comptes (mars 2018) et le rapport AUBERT (juillet 2019) :

La Cour des comptes dénonce le coût exorbitant des EnRI (Energie renouvelables intermittentes : éolien et photovoltaïque), pour les consommateurs /contribuables, et qui pour autant ne répondent pas à ce qu'on attend d'elles.

- ✓ Elles ne contribuent pas à la réduction des GES
- ✓ Elles ne créent pas ou peu d'emplois : matériel importé, les emplois sont surtout en amont...
- ✓ Tous les coûts induits à ces filières ne sont pas pris en compte : création ou renforcement des lignes et postes sources. Systèmes sophistiqués pour gérer leur intermittence. Coût du thermique (centrales à gaz et au charbon) pour palier leur intermittence. Perte d'exploitation des énergies nucléaire et hydraulique qui doivent baisser leur production en raison de la priorité d'achat des EnRI.
- ✓ 121 milliards de soutien aux EnRI étaient déjà engagés à fin 2017, soit plus de 4000 € par ménage français.

Le rapport AUBERT confirme tous ces faits et **demande l'abandon des aides aux EnRI** payées par le consommateur avec les taxes sur les carburants et leur facture d'électricité

## 3°) Le coût exorbitant de l'éolien pour les consommateurs / contribuables

L'éolien bénéficie en France d'un soutien exceptionnel qui coûte très cher au consommateur / contribuable :

EDF est obligé d'acheter prioritairement l'électricité produite par les éoliennes, même si elle n'en a pas besoin.

Le prix moyen d'achat par EDF était de 91€ le MWh en 2020, pour un prix de marché autour de 35/40€ le MWh (source CRE commission de régulation de l'énergie, juin 2020).

Ce prix est tombé à 20 € le MWh en avril 2020, ce qui a généré des profits énormes pour les exploitants. ! Et une perte pour EDF obligée d'acheter une production inutile.

Les prix passent parfois en négatif et EDF doit payer pour se débarrasser des excès de production ! Ce phénomène est de plus en plus fréquent en Allemagne.

Au niveau national le scandale du coût de l'éolien a été dénoncé par la Cour des comptes et le rapport Aubert comme indiqué précédemment.

Au niveau local les partisans de l'éolien, souvent directement intéressés, parlent de retombées financières importantes qui vont enrichir la commune.

**Mais d'où vient l'argent ?...**

De la poche de chacun de nous avec la TICPE (taxe sur les carburants) et nos factures d'électricité

Rien que les subventions à l'éolien (sans les coûts induits évoqués précédemment) ont coûté 1, 7 milliards € en 2020 pour environ 17 000 MW installés.

Soit 100 000€ du MW

Les retombées pour les collectivités (selon le Journal de l'éolien) sont de 20 000€ par MW installé en moyenne

**En clair : pour 100 € pris dans la poche des consommateurs, seulement 20€ sont reversés aux collectivités !**

Les profits très souvent alimentent des comptes dans les paradis fiscaux. Il est courant que les usines éoliennes soient revendues plusieurs fois à des fonds de pension étrangers, à des investisseurs... Les promoteurs qui ont promis ne seront plus là si des problèmes surviennent et quand viendra le temps de démanteler.

Il faut aussi considérer les investissements qui sont faits pour valoriser nos territoires et augmenter leur attractivité. Quelques exemples :

- L'observatoire de Tauxigny 300 000€. Peut-on imaginer une observation nocturne polluée par des feux clignotants à 120m ou 150m ?...
- La « voie verte » destinée à désenclaver le sud Touraine et attirer des touristes de plus en plus friands de randonnées. Plus de 4 millions€. Peut-on imaginer cette nature authentique et préservée dominée par des engins de 200m ?

Et tous les autres investissements avec l'argent public ou privé qui seraient ruinés par des projets éoliens, pour des intérêts privés.

#### 4°) La distance éolienne /habitation

Plusieurs pays ont éloigné les éoliennes des habitations à 1000m et plus. C'est le cas de l'Allemagne qui en septembre 2020 a adopté un éloignement de 1000m que les Lands sont chargés de mettre en œuvre. La France a conservé 500m alors que ces engins sont passés de 50m à 150m, 200m et 240m.

**Le standard européen est à 1,2 km**

En 2017, l'Académie Nationale de Médecine a préconisé de déterminer la distance minimale d'implantation à la première habitation en fonction de la hauteur. (En Bavière l'éloignement est 10 fois la hauteur de l'éolienne)

#### 5°) Les risques sanitaires :

Les défenseurs de l'éolien mettent en avant l'absence d'études sur le sujet.

Le site Energie Vérité ([www.energieverite.com](http://www.energieverite.com)) renseigne sur un colloque qui s'est tenu en novembre 2018 « **Santé, Infrasons & Éoliennes** ». Il dénonce ces risques pour la santé à partir de plusieurs études à travers le monde.

Depuis l'actualité a ouvert les yeux aux téléspectateurs français avec les problèmes dénoncés par plusieurs éleveurs dont les exploitations sont situées à proximité d'usines éoliennes, de transformateurs, ligne à haute tension .... Une association a même été créée l'ANAST (Association Nationale Animaux Sous Tension)

**Le jugement de juillet 2021 évoqué précédemment confirme ce trouble du voisinage. Pour la première fois des riverains qui avaient dû déménager en raison de la proximité d'une usine éolienne sont indemnisés**

#### 6°) La dépréciation immobilière

Cet argument est également réfuté par les défenseurs de l'éolien, mais des faits récents dans des villages confrontés à des projets éoliens en Sud Touraine prouvent le contraire :

- questionnements adressés par des acheteurs potentiels à nos associations sur le risque de faisabilité des projets à Sepmes et Vou/la Chapelle Blanche, le Petit Pressigny
- vente avec décote importante au Petit Pressigny (plus de 30%)

Au niveau national : témoignages de notaires, et **le jugement évoqué précédemment du TA de Nantes daté du 18/12/2020 qui reconnaît la dévalorisation immobilière**

#### 7°) Un refus grandissant de l'éolien au profit d'autres énergies renouvelables moins impactantes :

**En France**, 70% des projets éoliens font l'objet d'un recours, ce qui n'est pas le cas pour le photovoltaïque, la géothermie ... Des régions et des départements s'opposent ouvertement à l'éolien : Haut de France, Charente, Indre, Auvergne Rhône Alpes...

**Dans notre Sud Touraine**, de plus en plus de villages confrontés à des projets éoliens votent ou s'expriment contre :

- Ligueil, Saint Jean Saint Germain, Orbigny, Abilly, Barrou, Saint Senoch, Civray sur Esves, Bournan, Cussay, Draché, la Celle St Avant, Maillé.....

Les villages mitoyens de Vou/la Chapelle Blanche ont voté contre ce projet à l'exception d'un seul. De même pour le Petit Pressigny

Le PCAET voté à la presque unanimité exclut l'éolien des actions prioritaires. Notre député S Métadier et le sénateur Babary ont manifesté leur opposition au développement éolien en

l'état.

**Dans l'Indre** M. Serge Descout, président du Conseil départemental de l'Indre a écrit un courrier au préfet pour lui demander un moratoire sur tous les projets (INTERNET] AVIS DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN 28/09/2020 13:31) de parcs éoliens dans le département. Le 18/2/20 le député François Jolivet à l'Assemblée nationale a demandé la modification de l'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations.

En juin 2018 le député N Forissier s'est associé à 9 autres députés pour demander de stopper l'invasion éolienne, extrait : « *Il n'est pas concevable de mettre en place une politique de transition énergétique sans un minimum d'acceptation et de consensus de la population concernée* ».....

**L'Allemagne** citée en modèle d'une transition énergétique réussie connaît une levée de boucliers des Allemands qui refusent de nouvelles implantations d'éoliennes pour les mêmes raisons que nous (paysagères, économiques, sanitaires, atteinte à la faune...)

**Les implantations ont subi une baisse de 50% en 2018, suivies d'une baisse de 80% en 2019 !**

**Partout en Europe** des associations de défense de l'environnement se créent pour défendre ce bien commun qu'est notre environnement : Suisse, Grèce, Norvège, Suède, Autriche...

### Conclusions :

*Nous refusons la violence faite aux personnes impactées, l'atteinte à leurs biens et leur santé :*

*Nous militons pour des choix qui développent l'économie et l'emploi local en osmose avec le PCAET*

*Nous défendons tout ce qui peut favoriser le développement du tourisme (45 millions € pour LST).* Une étude dans l'Indre sur 1280 touristes met en évidence l'impact négatif de l'éolien sur le tourisme.

*Nous militons pour des choix écologiques en accord avec le développement durable (Annexe 2) :*

*-Le pillage des ressources minières pour des engins qui ne produisent même pas le quart de leur potentiel, et pour une durée de vie de 15/ 20 ans, est totalement antiécologique*

*-La destruction de la biodiversité par les usines éoliennes : oiseaux et chauve-souris, espèces protégées... est contraire au respect de l'environnement.*

*Un exemple :* Une analyse de modèle évalue les quantités d' insectes actuellement potentiellement menacées en Allemagne à environ 24 000 t par an. Lors du passage dans les rotors, pertes d'au moins 1, 2 t par an ou 5 à 6 milliards d'insectes par jour - pendant la saison chaude de l'année. Source : Allemagne \_ AGRARHEUTE

Dr. Olaf Zinke, aujourd'hui agricole

le vendredi 15/03/2019 - 14h05

**Quel est le prix** d'un environnement détruit ?... Des efforts de toute une vie pour valoriser un bien qui ne vaut plus rien ? D'une vie brisée par des problèmes de santé ?... D'une industrie touristique en berne ?... De la paix et de la cohésion sociale dans les villages détruits par la zizanie qui s'installe entre ceux qui profitent et ceux qui subissent ?... Citation de F Carbonell président des maires ruraux de l'Orne à propos de l'éolien « Pour mettre le feu au sein d'un village il n'y a pas mieux »

**Le rôle de tous les élus, des maires et des conseillers municipaux, des conseillers départementaux, des députés, du conseil régional... est important.** Ils représentent la population qui attend d'eux bienveillance et fermeté. Leurs choix, sont déterminants et tout particulièrement pour l'éolien qui est très impactant pour les villages concernés, mais aussi les villages et villes environnantes.

M Ernst  
Présidente de la Fédération Vent Contraire en Touraine et Berry

D Vandeweghe  
Vice-Président pour l'Indre et Loire

M Navion  
Vice-Président pour l'Indre

## Annexes

**Annexe 1** : La ministre de la Transition écologique et solidaire **a déclaré** (selon le tribunal administratif de Paris le 3 février 2021) que les énergies renouvelables ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre dans un « *mémoire en défense* » enregistré le 23 juin 2020... et que l'État n'a pas rendu public.

Dans ce « *mémoire en défense* » envoyé suite **à la plainte** de plusieurs associations écologistes, et qualifiées pompeusement de **l'Affaire du siècle**, la ministre Barbara Pompili soutient :

**« En ce qui concerne l'objectif d'augmentation des énergies renouvelables, celui-ci est indépendant de celle des gaz à effet de serre... »**

**Mme Millefert au colloque éolien de 2019 :**

**« La transition énergétique, elle n'est pas liée au climat, elle n'est pas liée au CO2 puisque le mix français est déjà très très décarboné, et elle est principalement liée à une logique de sortie progressive du nucléaire »**

**« Le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas à la transition écologique, vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant : « mais vous nous avez menti »**

**Annexe 2** : Le développement durable est une conception du développement ou de la croissance qui s'inscrit dans une perspective de long terme et en intégrant les contraintes écologiques et sociales à l'économie

Il se doit d'être « **vivable** » : où l'on peut vivre, « **équitable** » : juste pour tous, « **viable** » : susceptible de durer, de continuer d'exister, avec la notion du respect des générations à venir, de la préservation des ressources, de la nature, des paysages, du patrimoine



